

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009 À 20:00 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2009 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Nathalie Bresse, Normand Galarneau, Donald Lachance et Valérie Roy sous la présidence du maire M. Fabien Morin. La conseillère Sylvie Boucher est absente.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 20:00 heures.

2009-07-137 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux:**
 - 3.1 Séance ordinaire du 1^{er} juin 2009
 - 3.2 Séance extraordinaire du 22 juin 2009
- 4. 1^{ère} période de questions**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**
 - 5.1 Contrat de déneigement
- 6. Information au conseil et correspondance**

Correspondance
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.1.2 Dépôt de l'état comparatif des activités de fonctionnement au 30 juin 2009.
 - 7.2 Autres comités :
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter
 - 8.1.1 Transport en commun
 - 8.1.2 Offre de Service- Réfection du ponceau Chemin Biron
 - 8.1.3 Installation système hydraulique et balai de rue / Pépîne
 - 8.1.4 Programmation des travaux – Taxe d'accise
 - 8.1.5 Logiciel pour les élections
 - 8.1.6 Adoption de la Politique sur les frais de déplacement
 - 8.1.7 Achats de mats pour les drapeaux
 - 8.1.8 Ordre des Technologues du Québec
 - 8.1.9 Achat de toiles pour les fenêtres de la bibliothèque
 - 8.1.10 Achat de deux abris et bancs pour le terrain de soccer
 - 8.1.11 Chargé de Projet Pacte rural
 - 8.1.12 Projet Monts Stoke
 - 8.1.13 Projet de conduites existantes, ruisseau Stacey
 - 8.1.14 Projet postes de pompage Principale et Spring Road
 - 8.1.15 Projet d'installation de nouveaux modules de jeux au parc Pomerleau
 - 8.1.16 Achat de bacs à compost pour le comptoir
- 9. 2^{ième} période de questions**
- 10. Adoption des règlements**

aucun

11. Avis de motion à donner

- 11.1 Règlement de Régie Interne du Conseil municipal
- 11.2 Modification du Règlement sur les ventes de garage
- 11.3 Règlement d'emprunt pour le rehaussement des étangs aérés

12. Varia affaires nouvelles

13. 3ième période de questions

14. Levée de la session ordinaire

15. Prochaine séance ordinaire : Lundi le 3 août 2009 à 20H00

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.

2009-07-138 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé et que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20H05)

Michel Carbonneau:

- Questionne la raison de la séance extraordinaire ;
- Questionne le creusage de fossés sur le chemin Sand Hill ;
- Remercie pour la réfection du ponceau sur le chemin Sand Hill mais il mentionne que le ponceau aurait besoin de remblai car le chemin s'est affaissé.

Pierre Dubreuil : Est-ce qu'il y a une politique concernant les opérations de la pépinière.

Jacques Gourde :

- Quelle est la procédure pour les attributions des travaux aux employés ;
- Mentionne que la clôture au terrain de tennis est dangereuse ;
- Mentionne qu'il y a encore des déchets le long du chemin Galipeau ;
- Demande quand sera réparé le ponceau à l'intersection des chemins Galipeau et Boucher.

Françoise Dubé : Est-ce normal que la niveleuse passe le dimanche ?

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20H22.

5.1
2009-07-139 **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été en appel d'offres publiques pour le renouvellement du contrat de déneigement pour les saisons 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions :
Transport Jean-Luc Clément Inc. 930,686.07\$ taxes incluses
R.P. Verpaelst Inc. 521,005.95\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE le coût total est pour les trois années. Mais exclus le prix pour l'épandage du fondant annexe 1 point 3 B.

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires sont conformes au devis déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité accepte pour le renouvellement du contrat de déneigement la soumission de R.P. Verpaelst Inc. au montant de 521,005.95\$ taxes incluses pour les trois prochaines années (2009-2010, 2010-2011, 2011-2012).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.
LISTE DE CORRESPONDANCE POUR LE MOIS DE JUIN 2009 - DÉPÔT

7.1.1
2009-07-140 **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Roy, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, la liste des comptes à payer en date du **30 juin 2009** au montant de **92,776.71\$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2
RAPPORTS DES COMITÉS

Monsieur le Maire Fabien Morin :

- Mentionne la vente à 50% du site d'enfouissement de Bury à la Ville de Sherbrooke ;
- Explique la situation du site d'enfouissement ;
- Donne les explications du projet le MINIBUS et les lacunes ;
- Mentionne la rencontre de CRT avec le syndicat des employés ;
- Informe sur le projet de la piste cyclable phase II ;
- Mentionne que le projet sentinelle est débuté ;
- Mentionne que le panneau radar est arrivé et qu'il y aura une conférence de presse.

Sylvie Boucher : Absente.

Normand Galarneau :

- Donne des statistiques sur le compostage à date ;
- Mentionne que la Régie sanitaire a vendu un camion et qu'il y aura l'achat d'un camion neuf ;

- Donne un compte rendu des travaux de rénovation à l'O.M.H.

Valérie Roy :

- Dans le dossier des ressources humaines, elle mentionne que tous les employés ont été rencontrés pour établir des objectifs pour l'année 2009 ;
- À la Régie des incendies, il y a eu trois sorties en juin pour Ascot Corner et elle donne des explications sur les permis pour faire des feux.

Donald Lachance :

- Remercie les bénévoles qui ont travaillé à la Fête de la St-Jean ;
- La Corporation des loisirs travaille sur un projet des artisans pour l'automne 2009 ;
- Mentionne que l'O.T.J. est débuté et qu'il y a 50 jeunes qui y participent.

Nathalie Bresse : Informe des travaux à faire à la voirie :

- creusage des fossés ;
- rechargement sur le chemin Bélanger ;
- asphalte chaude pour des réparations ;
- coupe d'herbe sur le bord des chemins ;
- niveleuse à refaire.

8.1.1

2009-07-141 TRANSPORT EN COMMUN :

CONSIDÉRANT QUE lors de la mise en place de la ligne de transport en commun à partir de Cookshire, Westbury, East-Angus et Ascot Corner seulement les quatre municipalités s'étaient montrées intéressées à participer financièrement et physiquement au « projet pilote de trois ans »;

CONSIDÉRANT QUE depuis un an le projet est démarré et que les résultats sont positifs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut Saint-François s'est appropriée la décision de disposer des surplus à leur guise sachant très bien que ce sont les quatre municipalités participantes qui ont versé l'argent et du même coup géré le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est chapeauté par la MRC du Haut Saint-François parce que la subvention versée par le Ministère des transports doit être versée à la MRC et non aux municipalités;

CONSIDÉRANT les faits mentionnés précédemment, le comité de gestion du transport en commun la ligne « Cookshire-Sherbrooke » dont les quatre municipalités participantes font parti, considère que les décisions devraient être prises par le comité de gestion et non par le conseil des maires de la MRC du Haut Saint-François pour la durée du projet pilote;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Valérie Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande :

QUE le conseil des maires de la MRC du Haut Saint-François soit exclu dans toutes les prises de décision concernant le transport en commun et que seules les municipalités participantes votent sur les décisions à prendre.

QUE si le conseil des maires de la MRC du Haut Saint-François désire garder son droit de vote sur la prise de décision concernant le transport en

commun, que les frais soient répartis à toutes les municipalités selon la quote-part habituelle.

QUE si la présente demande est refusée, la municipalité d'Ascot Corner se réserve le droit de mettre fin à sa participation au projet pilote à partir du mois d'août 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2009-07-142 OFFRE DE SERVICE – RÉFECTION DU PONCEAU CHEMIN BIRON :

CONSIDÉRANT QU' il y a un ponceau à changer sur le chemin Biron;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé trois offres de service pour faire les plans et devis et la surveillance des travaux;

La firme Teknika HBA Inc	15,700\$ plus taxes
Le Groupe Poly-Tech	8,700\$ plus taxes
Granulab Inc	aucune

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre du Groupe Poly-Tech pour réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection du ponceau sur le chemin Biron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2009-07-143 INSTALLATION SYSTÈME HYDRAULIQUE ET BALAI DE RUE/PÉPINE :

CONSIDÉRANT QUE pour utiliser le balai de rue sur la pépîne, il faut installer une sortie hydraulique avec des valves hydrauliques;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des attaches nécessaires au balai de rue doit être faite pour être utiliser par la pépîne;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre du Groupe Wajax pour l'installation de la sortie hydraulique et des attaches sur le balai tel que l'estimation des travaux en date du 17 juin 2009 au montant de 6,445\$ plus taxes. **QUE** la somme nécessaire soit prise au fond de roulement remboursable sur dix ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2009-07-144 PROGRAMMATION DES TRAVAUX – TAXE D'ACCISE :

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux a dû être refaite le 4 juin 2009 « ANNEXE III » pour un coût total de 621,969\$;

CONSIDÉRANT QUE la subvention de la taxe d'accise est au montant de 507,761\$ et que le solde représente la contribution municipale demandée 114,208\$.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE,** le conseil

de la municipalité d'Ascot Corner accepte la programmation des travaux « ANNEXE III » en date du 4 juin 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2009-07-145 LOGICIEL POUR LES ÉLECTIONS :

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Infotech a présenté un logiciel d'élection qui pourrait être utilisé par les municipalités et la MRC du Haut Saint-François;

CONSIDÉRANT QU' il y a deux options :

- l'achat individuel au coût de 2,500\$ chacun plus les taxes, plus la formation;
- l'achat de groupe avec installation sur le serveur de la MRC du Haut Saint-François au coût de 1,520\$ chacun plus taxes et la formation serait une formation de groupe.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'achat du logiciel d'élections et l'option numéro deux soit retenue au montant de 1,520\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2009-07-146 POLITIQUE SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT :

CONSIDÉRANT QUE lors du dernier Lac à l'épaule, les membres du conseil avaient demandé qu'une politique sur les frais de déplacement soit établie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la politique sur les frais de déplacement telle que déposée par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2009-07-147 ORDRE DES TECHNOLOGUES DU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre des technologues est en discussion avec l'Ordre des ingénieurs du Québec pour donner le droit au technologue de faire certains travaux et de faire certaines surveillances de chantier dans le domaine municipal;

CONSIDÉRANT QUE si ce projet se concrétise, ceux qui ne seront pas membres auront un délai de deux ans avant d'avoir la possibilité d'appliquer cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QU' il serait avantageux financièrement pour la municipalité d'avoir un employé qui serait membre de l'Ordre des technologues du Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de payer la cotisation annuelle de l'Ordre des technologues du Québec à monsieur Marc Bernier .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2009-07-148 ACHAT DE TOILES POUR LES FENÊTRES DE LA BIBLIOTHÈQUE :

CONSIDÉRANT QU' il est important d'avoir des toiles dans les fenêtres de la bibliothèque pour préserver les livres;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix à trois fournisseurs;

- Les Tapis Donald Blanchette Inc. – 6 toiles installation incluse 1200.00\$ plus taxes;
- Les Peintures de Armond – 6 toiles installation incluse 1846.00\$ plus taxes;
- Le Marché du Store – aucun prix.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'acheter 6 toiles chez le fournisseur Les Tapis Donald Blanchette Inc. au montant de 1200.00\$ installation incluse plus taxes. Que ce montant soit pris à même la subvention de la Caisse Populaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2009-07-149 ACHAT DE DEUX ABRIS ET BANCS POUR LE TERRAIN DE SOCCER :

CONSIDÉRANT QUE les abris des joueurs existants ont été déménagés l'hiver dernier pour la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE si l'on déménage trop souvent ces abris il est dangereux de les briser;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un prix pour refaire 2 abris de 5' x 12' et 2 bancs de parc de 12' de long. Pour un montant de \$ 2300.00 plus taxes.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Donald Lachance appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'acheter les 2 abris de joueurs et les 2 bancs de parc selon la description fourni par RénoVerville au coût de \$ 2300.00 plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2009-07-150 CHARGÉ DE PROJET – PROJET PACTE RURAL :

CONSIDÉRANT QUE nous devons finaliser et déposer notre projet au Pacte rural pour le début d'octobre 2009;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'une personne ressource pour monter le projet, faire les recherches nécessaires auprès du Ministère de l'Environnement, faire les estimations de coût etc...

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Langlois finalise le projet du compostage et qu'il aurait du temps en août et septembre pour travailler sur ce projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Donald Lachance appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE,** le

conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de donner le mandat à Patrick Langlois pour monter le projet, faire les recherches nécessaires au près du Ministère de l'Environnement, faire les estimations de coût etc...au coût de 30.00\$ / heure comme travailleur autonome pour un maximum de 100 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2009-07-151 PROJET DES MONTS STOKE :

CONSIDÉRANT QUE durant le mois de juin le comité responsable du projet de protection des Monts Stoke s'est réuni pour former le comité de l'OBNL « Les aires protégées des Monts Stoke » qui aura comme mandat de faire le plan de développement;

CONSIDÉRANT QUE toute la structure n'est pas mise en place complètement – la nomination du président du comité et des administrateurs, compte en banque, etc.. les représentants de la municipalité d'Ascot Corner ont suggéré que la municipalité pourrait avancer la somme nécessaire pour débiter certains travaux d'analyse;

CONSIDÉRANT QUE cette somme sera déduite de la mise de fonds nécessaire lors du partage entre les municipalités participantes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Valérie Roy, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'avancer la somme nécessaire pour débiter certains travaux d'analyse jusqu'à un maximum de 500.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2009-07-152 PROJET POSTES DE POMPAGE PRINCIPALE ET SPRING ROAD :

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des postes de pompage Principale et Spring Road est accepté pour le programme de subvention de la taxe d'accise;

CONSIDÉRANT QU' il faut procéder au plan et devis, appel d'offres et surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu l'offre de service du Groupe SM inc. pour tous les services;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service du Groupe SM inc pour procéder au plan et devis, appel d'offres et surveillance des travaux pour un montant de 11,400\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

2009-07-153 PROJET D'INSTALLATION DE NOUVEAUX MODULES DE JEUX AU PARC POMERLEAU :

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des Loisirs d'Ascot Corner a reçu un don d'un généreux donateur du Club optimiste;

CONSIDÉRANT QUE ce don doit être appliqué à des modules pour les jeunes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appui le projet de la Corporation des Loisirs d'installer des modules dans le parc Pomerleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.
2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 21h45)

Jacques Gourde :

- Demande le fonctionnement des toilettes dans les parcs (heures d'ouverture) ;
- Demande si nous allons refaire les lignes de rues sur le chemin Galipeau ;
- Demande où l'argent des redevances des gravières sera utilisé.

Michel Carbonneau :

- Quels sont les surplus de la municipalité ;
- Est-ce qu'il y a des transferts budgétaires qui sont faits ?

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 22H00.

11.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Valérie Roy qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un règlement concernant un règlement de Régie interne du Conseil municipal.

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

11.2

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VENTES DE GARAGE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Donald Lachance qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera une modification au règlement concernant les ventes de garage.

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

11.3

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE REHAUSSEMENT DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES ÉTANGS AÉRÉS.

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nathalie Bresse qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un règlement d'emprunt de 625,000\$ pour le rehaussement de la capacité de traitements des étangs aérés;

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

^{13.}
3^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 22h05)

Michel Carbonneau : Demande qui va payer pour le remboursement du règlement d'emprunt.

Jacques Gourde : Demande des explications sur le règlement d'emprunt.

Pierre Dubreuil : Demande d'autres explications sur le règlement d'emprunt.

FIN DE LA 3^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 22H40.

^{14.}
2009-07-154 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse **QUE**, la séance ordinaire soit levée à 22h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : LUNDI, LE 3 AOÛT 2009 À 20H00.

Dir. gén. et secr.-trés.

Maire